



## ÉDITO

Adrien Allard  
Sous-préfet à la Relance

**L**e plan France Relance doit permettre à tous les habitants du Val-d'Oise de rebondir après une crise qui a durement et profondément touché notre pays. Depuis mon arrivée en mars dernier, mes nombreuses visites ont renforcé ma conviction que cette relance doit se déployer au plus près de ses bénéficiaires. Le Plan de relance doit trouver une application locale très concrète et adaptée aux enjeux valdoisiens.

Déployés depuis septembre 2020, les dispositifs de la relance sont un formidable levier de développement de notre département dans sa diversité, de Roissy à Charmont en passant par Cergy, Gonesse ou Argenteuil. C'est cet ancrage territorial que je souhaite perpétuer et approfondir dans le cadre de mes fonctions pour que coïncident les enjeux économiques, écologiques et sociaux à l'échelle nationale et locale.

Le contact, la proximité et l'écoute des acteurs du département sont donc au cœur de la stratégie de l'État dans le Val-

d'Oise. C'est le sens des comités départementaux mensuels et de nos nombreuses visites et rencontres pour faire vivre ce Plan de relance qui se traduit très concrètement par des moyens d'une ampleur inédite mis à disposition de façon ciblée dans tout le territoire.

La baisse des impôts de production pour 10 800 entreprises du département représente à elle seule 140 millions d'euros et doit nous permettre d'envisager non seulement la reprise économique mais aussi les défis à venir sur le long terme : la transition écologique, la souveraineté et compétitivité industrielle et la cohésion sociale. Dans le Val-d'Oise, c'est particulièrement la jeunesse qui devra s'emparer de ces défis. La relance, notamment par le plan « 1 jeune, 1 solution », doit en être un vecteur important.

Pour que la relance vive, je m'engage à mobiliser toutes mes forces à vos côtés pour une relance efficace, accessible et qui profite à toutes et à tous.



## ACTUALITÉS

### Inclusion numérique

Alors que 13 millions de nos concitoyens sont éloignés du numérique, le plan France Relance fait de l'inclusion numérique une priorité. Cet objectif doit permettre à chacune et à chacun de s'approprier les usages numériques qui sont aujourd'hui pleinement intégrés dans la société française, et notamment dans les démarches administratives et professionnelles.



Les conseillers numériques sont des professionnels qui accompagnent les utilisateurs les plus éloignés du numérique dans leurs usages quotidiens (suivi de la scolarité des enfants, démarches, vérification des sources...) depuis les guichets de proximité (mairie, maisons France Service, maison de retraite, bibliothèque).

Financé par l'État à hauteur de 200 millions d'euros dans le cadre de France Relance, ce dispositif prévoit la sélection, la formation et le déploiement territorial de 4 000 conseillers en France. Dans le Val-d'Oise, 12 candidatures ont été validées en avril dernier et donneront lieu à des prises de fonctions entre juin et septembre prochain. Près d'une trentaine vont faire l'objet d'un examen en comité de sélection de l'ANCT dans les jours qui viennent. C'est un dispositif qui s'articule partout sur le territoire au sein du réseau France Services pour rapprocher le service public des usagers.

Cette proximité passe aussi par l'habilitation massive d'aidants numériques « Aidants Connect », des professionnels qui peuvent effectuer des démarches en ligne à la place d'un particulier sous mandat de celui-ci. Ce dispositif doté de 10 millions d'euros permet d'outiller de nombreux acteurs de terrain pour agir directement auprès du public bénéficiaire et ainsi simplifier les démarches numériques.

Pour devenir ou recruter un conseiller numérique : <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Pour plus d'informations sur le déploiement territorial dans le Val-d'Oise, contactez : [pref-francerelance@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@val-doise.gouv.fr)

### Quartiers fertiles/jardins partagés

Le développement de l'agriculture urbaine est une disposition novatrice du Plan de relance pour revitaliser les quartiers de nos villes. C'est un double enjeu écologique et social.

Les quartiers fertiles doivent permettre de développer des initiatives diverses au cœur des villes et plus particulièrement de leurs quartiers prioritaires à l'aide d'un soutien financier et technique piloté par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). La relance y prend toute sa part avec 13 millions d'euros destinés aux collectivités territoriales et leurs partenaires.



A Cergy le projet « Les gens qui sèment » du collectif « La Lanterne » a obtenu des financements du plan France Relance et vient s'ajouter aux 3 autres projets à Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel pour un total de 23 futurs quartiers fertiles en Île-de-France.

Développer l'agriculture urbaine, c'est aussi l'objectif de l'appel à projets « Agriculture urbaine et jardins partagés » qui dispose d'une enveloppe nationale de 17 millions d'euros. Dans le Val-d'Oise, 390 000 euros sont dédiés au financement jusqu'à 80 % des projets de jardins partagés des communes, EPCI à fiscalité propre, bailleurs sociaux et associations du département.

A Domont, l'association « Les jardins d'Alain » est cofinancée pour un montant de 9 204€ pour le renouvellement de ses outils de jardinage. Elle est la première bénéficiaire de ce dispositif qui doit permettre aux acteurs du territoire valdoisien de se saisir des enjeux écologiques et alimentaires au cœur des quartiers. Ne ratez pas la prochaine échéance !

Très concrètement, tout organisme du Val-d'Oise gérant des jardins partagés est un bénéficiaire potentiel de ce dispositif pouvant l'aider à créer ou développer son activité, procéder à des investissements matériels (outillage, équipements ou aménagements) ou financer des prestations annexes (ingénierie, formation des usagers).

**+ D'INFOS :** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-jpc-volet-b-95>

## Portrait de la relance : le Forum II

« Le Forum a 27 ans en 2021. Si le lieu est resté le même depuis son ouverture, le projet a eu, lui, plusieurs vies et a évolué vers la forme qu'on lui connaît aujourd'hui : une scène conventionnée d'intérêt national « musiques actuelles ».

Les valeurs sont cependant restées les mêmes : la qualité artistique au centre du projet, l'humain en son cœur. Ce projet répond à la fois à des problématiques artistiques (la découverte de nouveaux talents, la diversité des esthétiques, la réflexion autour de la création) mais aussi à des enjeux sociétaux et territoriaux (droits culturels, lien social, lien avec la jeunesse, rayonnement et attractivité du territoire).

Situé sur un territoire jeune et dynamique, doté d'équipements et d'acteurs culturels nombreux et complémentaires, le Forum a un rôle de moteur en grande couronne, notamment en direction de la jeunesse. Il bénéficie du plan de relance du Ministère, à hauteur d'un million d'euros, aidant à la construction d'un nouvel équipement, permettant de développer le projet en ce sens. Doté de deux salles (800 places et 200 places) et de 3 studios de répétition, le Forum II fera figure, à son ouverture en janvier 2023, d'un équipement-phare du territoire ! »



**Aurélie Vanden Born**  
Directrice artistique du Forum de Vauréal

Le projet « Forum II » rejoint ainsi les 9 autres bénéficiaires des dispositifs culturels de la relance dans le Val d'Oise qui ont bénéficié jusqu'aujourd'hui de 2,5 millions d'euros de financement. A l'échelle nationale, 2 milliards d'euros sont investis dans la culture. L'appel à projets en cours de Soutien au secteur musical vivant piloté par les Directions Régionales des Affaires Culturelles doit permettre à cette dynamique de se poursuivre dans le Val-d'Oise et sur tout le territoire pour mettre à profit les financements disponibles.

**+ D'INFOS :** <https://france-relance-idf.aides-territoires.beta.gouv.fr/136d-soutenir-le-secteur-musical-vivant/>

## ZOOM

### Les contrats aidés

Les contrats aidés sont au cœur de la stratégie de l'État pour l'emploi. Destinés à abaisser le coût d'embauche d'un jeune pour les entreprises, associations et collectivités locales, ils sont un outil essentiel aussi bien pour l'insertion de publics prioritaires que pour la relance économique.

Ils se traduisent par une prise en charge partielle du salaire, l'exonération totale ou partielle des taxes et cotisations liées à l'emploi ou par des aides à la formation.

Dans le cadre du plan France Relance, les dispositifs de contrats aidés sont nombreux pour s'adapter aux situations diverses des employeurs et des bénéficiaires directs :

- **L'aide à l'embauche des jeunes** : une compensation de charges jusqu'à 4 000 euros sur un an pour les emplois de plus de 3 mois des jeunes de moins de 25 ans.
- **La prime pour le contrat de professionnalisation** : de 5 000 à 8 000 euros par contrat.
- **Le Parcours emploi Compétence (PEC)** : un emploi en CDI ou CDD dans le secteur non-marchand qui bénéficie d'une prise en charge jusqu'à 80 % en fonction du profil de l'employé.
- **Le Contrat Initiative Emploi (CIE)** : un emploi en CDI d'au moins 6 mois ou CDD dans le secteur marchand pris en charge jusqu'à 47 % du taux brut du SMIC par heure travaillée dans la limite de 35 heures.

Dans le Val-d'Oise, leur poids démographique (40 % des Valdoisiens ont moins de 30 ans – INSEE 2017) et faible insertion professionnelle (27 % des 15-24 ans sont au chômage – INSEE 2017) font de l'emploi des jeunes un sujet majeur, tout comme celui des personnes issues des quartiers prioritaires du département.

C'est la raison du déplacement du préfet du Val-d'Oise mardi 22 juin au Pôle Emploi d'Ermont où deux « Parcours Emploi Compétences » (PEC) ont été signés.

Ces contrats aidés permettent une prise en charge du salaire à 80 % pour les résidents de quartiers prioritaires de la ville et à 65 % pour les jeunes de moins de 26 ans et les travailleurs en situation de handicap. Ils sont conditionnés à l'accompagnement interne par un tuteur et à la formation de l'employé dans le cadre du triptyque emploi-accompagnement-formation.

Destinés notamment aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale valdoisiens, les PEC sont dotés de 417 millions d'euros dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution » et permettent à 233 jeunes d'être employés dans le département, dont 29 issus de quartiers prioritaires (Pôle Emploi – 12 juin 2021).



Visite d'Amaury de Saint-Quentin, préfet du Val-d'Oise au Pôle Emploi d'Ermont le 22 juin 2021.



## À NE PAS MANQUER

### [16 juillet] Sécuriser les réseaux de fibre optique

Communes, EPCI, entreprises privées ou publiques, bénéficiez de soutiens divers de la Banque des Territoires pour vos projets de sécurisation physique des réseaux de fibre optique contre les aléas climatiques et le vandalisme : <https://france-relance-idf.aides-territoires.beta.gouv.fr/2823-securer-les-reseaux-de-fibre-optique/>

### [31 août] Garantie prêt étudiant – jeunes de moins de 28 ans

Bénéficiez d'une garantie de votre prêt étudiant jusqu'à 20 000 euros sur au moins 2 ans : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Garantie/Presentation/Garantie-des-prets-etudiants>

### [15 septembre] Développer les continuités cyclables

Rejoignez les 22 lauréats financés à minimum un million d'euros par le fonds « Mobilités actives » en Île-de-France pour le financement de votre projet de résorption de discontinuités d'itinéraires, de réalisation d'itinéraires sécurisés ou de pérennisation de pistes provisoires : <https://france-relance-idf.aides-territoires.beta.gouv.fr/34a6-appel-a-projets-fonds-mobilites-actives-conti/>

### [1<sup>er</sup> septembre] Aide à la reprise de fonds de commerce

<https://france-relance-idf.aides-territoires.beta.gouv.fr/4053-aider-a-la-reprise-de-fonds-de-commerce/>

### [31 décembre] Jardins partagés et collectifs

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-jpc-volet-b-95>

Tous les appels à projets sont à consulter sur : <https://france-relance-idf.aides-territoires.beta.gouv.fr/>



## DERNIÈRE MINUTE

### Une deuxième édition pour l'appel à projet du fonds friches

Dans le cadre du volet écologie du plan France Relance, l'appel à projet « Recyclage foncier » est reconduit à partir du 15 juillet 2021 et jusqu'au 8 octobre 2021. Le dispositif a déjà bénéficié à 544 projets dans toute la France pour un total de 290 millions d'euros, auxquels viendront s'ajouter 350 millions d'euros dans le cadre de la deuxième édition, dont 61 millions pour l'Île-de-France. Celle-ci pourra notamment bénéficier aux 575 projets non retenus par la première vague.

Dans le Val-d'Oise, le fonds friches a bénéficié à 4 communes de l'arrondissement de Sarcelles pour un total de 8,6 millions d'euros qui permettront de favoriser la production de logements en cohérence avec les projets de territoire.



Rendez-vous sur <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-friches-recyclage-foncier-et-depollution-seconde-edition>



## BOÎTE À OUTILS

### Contact

[pref-francerelance@val-doise.gouv.fr](mailto:pref-francerelance@val-doise.gouv.fr)

### Ressources en ligne

- [Liste et calendrier des Appels à projets](#)
- [Plan 1 jeune 1 solution](#)
- [Portail numérique Aide territoire des dispositifs France Relance en Île-de-France](#)



[val-doise.gouv.fr](http://val-doise.gouv.fr)



[@Prefet95](https://twitter.com/Prefet95)



[Préfet du Val-d'Oise](https://www.facebook.com/Prefet95)



[Préfecture du Val-d'Oise](https://www.linkedin.com/company/Prefecture-du-Val-d'Oise)